

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Ce document est à retourner à FDFA par courrier à l'adresse suivante :

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir 2, Rue Aristide Maillol 75015 PARIS

Veuillez noter que votre adhésion à **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir** ne sera effective qu'à réception de votre cotisation payée par chèque, par Paypal ou en ligne sur <u>HelloAsso</u>. (La cotisation se décompte par année civile.)

J'adhère à l'association FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AG	IR
Je renouvelle mon adhésion annuelle	
NOM ET PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL ET VILLE :	
TÉLÉPHONE :	
EMAIL :	
HANDICAP :	

Cotisation 2023 :

- 40 euros pour les membres actifs
- A partir de 120 euros pour les membres bienfaiteurs
- A partir de 200 euros pour les personnes morales
- Adhésion solidaire: 80 € En souscrivant cette formule, vous offrez une année de cotisation à une personne en situation de handicap souhaitant rejoindre l'association mais n'ayant pas les moyens financiers de le faire.

Seuls les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt, les cotisations elles-mêmes ne sont pas éligibles au dispositif. « La réduction d'impôt n'est accordée qu'à la condition que la cotisation ne donne lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte sous forme d'un bien ou d'une prestation de services au profit de la personne qui la verse. » (https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3175). En l'espèce, FDFA propose des ateliers à ses membres : ces ateliers sont considérés comme prestation de services.